

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 5 décembre 2014 à 17 heures 30 minutes, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus :

Odile PRADIER, Jacques ROUCHON, Christine BONNEFOY, Daniel TONSON, Maguy FOULTIER, Dominique COLOMB, Adjoint ; Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Dominique ASTIER-COURBON, Stéphanie DEFOUR, Thierry DESOLME, Philippe DUTEL, Camille FANGET, Jean FOURNEL, Chrystelle GASSMANN, Pauline JOUSSERAND-TOURON, André MOLLE, Joël AUROUZE, Bernard ROUCHON, Jean-Jacques SAMUEL, Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif :

M. SAMUEL, M. SAHUC

Absents excusés

Mme VIOZAT qui avait donné pouvoir à Mme MOUNIER
Mme CLUZEL qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY
M. PICHOT qui avait donné pouvoir à M. AUROUZE
M. MONDON qui avait donné pouvoir à M. FRANÇON
M. BESSON qui avait donné pouvoir à M. DUTEL

Absent au moment de l'appel, M. Patrice FRANÇON est arrivé à 17h45.

Madame Pauline JOUSSERAND-TOURON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux d'avoir répondu présents malgré la convocation tardive pour cette réunion exceptionnelle imposée par la préfecture de Haute-Loire. L'objet de cette réunion consiste à désigner des délégués pour l'élection sénatoriale partielle du 25 janvier 2015 suite à la démission du sénateur Jean Boyer.

Monsieur le Maire exprime une pensée particulière à l'attention de M. Jacques BARROT, décédé subitement. L'ancien ministre, député et maire d'Yssingeaux a marqué l'histoire de la Haute-Loire par sa façon de faire de la politique, sans sens du consensus. Il a œuvré pour le désenclavement du département (mise en 2x2 voies de la RN88, développement d'entreprises, ...). Localement, il s'était impliqué en 1993 aux Ets Cheynet pour dénouer un conflit. M. le Maire dit avoir gardé un excellent souvenir de la réception organisée par M. BARROT lors de la visite du Conseil Constitutionnel en septembre 2014 en compagnie des anciens d'AFN. Après cet hommage, Monsieur le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 OCTOBRE 2014.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 9 octobre 2014.

2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Monsieur le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

Arrêté N° 14/202 portant souscription d'un avenant N° 1 se rapportant au lot N° 9 du marché relatif à la construction de l'école élémentaire souscrit auprès de la SARL PEPIER CHARREL, l'avenant se traduit par une diminution de la masse des travaux pour un montant de 5 307,00 € HT.

Arrêté N° 14/203 portant souscription d'un avenant N° 1 se rapportant au lot N° 10- carrelage - faïence du marché relatif à la construction de l'école élémentaire souscrit auprès de la SARL ASTRUC afin d'incorporer les plus-values et moins-values, l'avenant se traduit par une diminution de la masse des travaux pour un montant de 1392,25 € HT.

Arrêté N° 14/208 portant sur l'acceptation d'un règlement de 845,00 € par la MATMUT pour la réparation d'un abri communal.

Arrêté N°14/209 portant sur la souscription d'un avenant négatif se rapportant au lot N° 4 du marché relatif à la construction de l'école élémentaire souscrit auprès de l'entreprise DAG ETANCHEITE afin d'incorporer les moins-values pour un montant de 5 158,80 € HT.

Arrêté N°14/210 portant souscription d'un avenant positif au lot N° 8 du marché relatif à la construction de l'école élémentaire souscrit auprès de l'entreprise SARL BATI ET DECO afin d'incorporer l'augmentation de la masse de travaux pour un montant de 2 404,55 € HT.

Avenant N° 14/211 portant souscription d'un avenant négatif, se rapportant au lot N° 14 du marché relatif à la construction de l'école élémentaire souscrit auprès de la SAS BASTIN pour un montant de 712,00 € HT.

Arrêté N°14/225 portant souscription d'un acte spécial de sous-traitance modificatif se rapportant au lot N° 12 du marché relatif à la construction de l'école élémentaire souscrit entre la SARL GUERIN et fils et la SARL COLAS Rhône-Alpes-Auvergne et accepté par la commune pour un montant de 32 522,00 € TTC.

Arrêté N°14/226 portant approbation d'un acte spécial de sous-traitance modificatif se rapportant au lot N° 12 du marché relatif à la construction de l'école élémentaire souscrit entre la SARL GUERIN et fils et l'entreprise DUBOST et accepté par la commune pour un montant de 11 531,00 € TTC.

Arrêté N° 14/231 portant sur la souscription d'un avenant négatif N° 1 au lot 6 du marché relatif à la construction de l'école élémentaire souscrit auprès de la menuiserie du plateau pour un montant de 9 119,66 € HT.

3 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR L'ELECTION SENATORIALE PARTIELLE.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jean BOYER a démissionné de son mandat de sénateur de la Haute-Loire et que par conséquent son siège est vacant.

Monsieur le Maire précise que par décret du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2014, il a été décidé de convoquer pour le dimanche 25 janvier 2015 le collège électoral du département de la Haute-Loire afin de procéder à l'élection d'un sénateur au scrutin majoritaire à deux tours.

Conformément à la demande de M. Le Préfet de la Haute-Loire, il est proposé de procéder à la désignation au scrutin de liste à :

- 15 délégués titulaires
- 5 délégués suppléants

afin de participer au vote à l'élection sénatoriale partielle du 25 janvier 2015.

Pour le bon déroulement et la validation des opérations de vote des délégués titulaires et suppléants, M. le Maire précise qu'il convient de constituer un bureau au sein du Conseil Municipal avec les deux conseillers les plus âgés et les deux plus jeunes. Maguy FOULTIER, Bernard ROUCHON, Camille FANGET et Jean-Jacques SAMUEL sont donc les membres de ce bureau et devront apposer leurs signatures sur le procès-verbal à l'issue du scrutin.

M. le Maire rappelle que la liste des délégués qui pourront se rendre disponibles pour l'élection du 25 janvier 2015 a été établie lors d'une précédente réunion. Pour ce scrutin de liste visant à désigner les 15 délégués titulaires et leurs 5 suppléants, les conseillers municipaux sont invités à voter à bulletin secret. Avant de procéder au vote, M. le Maire rajoute qu'avec 15 délégués titulaires, la commune sera autant représentée que celles d'Aurec-sur-Loire ou Monistrol-sur-Loire qui sont de taille supérieure, ce qui est un nombre important à l'échelle de la Haute-Loire.

Une fois ces explications données, le Conseil municipal procède au vote à bulletin secret.

M. Jean-Jacques SAMUEL ouvre l'urne et compte le nombre de bulletins qui s'élève à 27.

Il effectue ensuite le dépouillement avec les autres membres du bureau. A la majorité de 27 voix pour et aucune abstention, la liste « A L'ECOUTE DE SAINT-JUST-MALMONT » de 15 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants conduite par M. Frédéric GIRODET est désignée pour représenter la commune de SAINT-JUST-MALMONT à l'élection sénatoriale partielle du 25 janvier 2015.

M. le Maire donne lecture des 15 délégués titulaires élus :

Frédéric GIRODET, Christine BONNEFOY, Jacques ROUCHON, Maguy FOULTIER, Daniel TONSON, Dominique COLOMB, Patrice FRANÇON, Marie-Françoise SOUBEYRAN, Philippe DUTEL, Chrystelle GASSMANN, Alain MONDON, Arlette VIOZAT, Jean FOURNEL, Pauline JOUSSERAND-TOURON et Louis BESSON ;

et des 5 délégués suppléants élus :

Joël AUROUZE, Maryline MOUNIER, Thierry DESOLME, Camille FANGET et Jean-Jacques SAMUEL.

M. le Maire rajoute que cette liste respecte la règle de la parité.

4 - SUBVENTIONS.

- Subventions aux Associations « Pigeons Voyageurs du Pays du Gier » et « Colombophile Eclair de Firminy »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des animations réalisées pour la commémoration du début de la guerre 1914-1918, il a été réalisé sur la commune :

- Une conférence sur le rôle des pigeons pendant la première guerre mondiale le 18 octobre 2014 par l'Association Pigeons Voyageurs Pays du Gier
- Un lâcher de pigeons voyageurs lors du défilé du 11 novembre 2014 par l'Association Colombophile l'Eclair à Firminy

C'est pourquoi, il est proposé :

D'ALLOUER à la société Colombophile Le Pigeon Voyageur du Pays du Gier chez M. BENOIT Pierre, 161 La Croix de la Chaire 42 800 GENILAC une subvention de 50,00 €,

D'ALLOUER à la société Colombophile l'Eclair chez M. Michel COLOMB, le Monteil 43 140 SAINT-DIDIER-EN-VELAY une subvention de 150,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions formulées par Monsieur le Maire.

- Subvention exceptionnelle « Etoile Gymnique »

Monsieur le Maire informe que l'Association l'Etoile Gymnique a formulé un dossier de demande de subvention exceptionnelle afin de participer aux dépenses d'acquisition des justaucorps de compétition pour équiper la catégorie poussine du club.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité s'était engagée à aider exceptionnellement une association locale par an pour l'acquisition de nouvelles tenues pour les adhérents.

C'est pourquoi, il est proposé :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 250,00 € correspondant à l'aide allouée au club dont les effectifs sont compris entre 50 et 100 adhérents,

DE PRECISER que cette aide sera versée sur l'article 6574 du budget communal 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions formulées par Monsieur le Maire.

Madame FOULTIER précise que cette aide exceptionnelle est calculée au prorata du nombre d'adhérents : 150 € jusqu'à 50 adhérents, 250 € de 50 à 100 adhérents et 350 € au-delà de 100 adhérents. Elle rajoute qu'en cas de demande de la part de plusieurs clubs, la commission Vie Associative / Sports étudie les dossiers et statue en sachant qu'une même association ne peut prétendre à cette aide qu'une fois tous les 5 ans au minimum.

- Téléthon 2014

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année la commune s'est associée aux manifestations organisées en faveur du Téléthon avec les associations communales notamment les 29 et 30 novembre 2014.

Il précise que la commune a pris en charge les frais d'organisation (confection de programme, marche de nuit, repas) afin que le Téléthon 2014 soit une réussite complète sur la commune et apporter ainsi sa contribution.

Il informe qu'après bilan avec les associations, les frais d'organisation s'élèvent à la somme de 1 200,00 € et qu'il convient donc de rembourser cette somme à l'association du Comité des Fêtes de Saint-Just-Malmont qui s'est chargée du règlement de ces frais.

C'est pourquoi il est proposé,

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 1 200,00 € au comité des fêtes de Saint-Just-Malmont correspondant au remboursement des frais avancés par cette association pour l'organisation du Téléthon 2014.

DE PRECISER que cette aide sera versée au compte 6574 du budget communal 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions formulées par Monsieur le Maire.

5 - PRISE EN CHARGE D'ANIMATIONS MUNICIPALES

- Spectacle Philibert Explorateur du 15 novembre 2014

Monsieur le Maire rappelle que la commission municipale culture a organisé dans le cadre de la saison culturelle le samedi 15 novembre 2014 à 21h à la salle polyvalente un spectacle ventriloque « Philibert Explorateur » par l'Association ANIDAR, maison de la vie associative 2 Bd Irène Joliot Curie 01 000 BOURG-EN-BRESSE.

Monsieur le Maire précise que les frais relatifs à ce spectacle de qualité qui a ravi petits et grands s'élèvent à la somme de 856,00€.

C'est pourquoi, il est proposé,

D'APPROUVER la prise en charge du spectacle « Philibert Explorateur » du 15 novembre 2014 pour un montant de 856,00 € à l'Association ANIDAR, maison des sociétés, 2 bd Irène Joliot Curie 01 000 BOURG-EN-BRESSE.

DE FIXER à 6,00 € (tarif C) le droit d'entrée et à 2,00 € (tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans à ce spectacle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions formulées par Monsieur le Maire.

- Tarifification et prise en charge du concert symphonique du 25 janvier 2015

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 février 2007, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'une régie de recettes ayant pour objet l'encaissement des produits suivants : droit d'entrée et recettes enregistrées lors des manifestations culturelles et animations organisées par la commune de Saint-Just-Malmont.

Puis, Monsieur le Maire précise que 4 tarifs avaient été adoptés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer le tarif du concert symphonique du Nouvel An « Musica » organisé par la commission municipale culturelle le dimanche 25 janvier 2015 à l'église de Saint-Just-Malmont.

Par conséquent, il est proposé de,

FIXER à 6,00 € (tarif C) le droit d'entrée pour les adultes et à 2,00 € (tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans pour le concert Gospel organisé par la commune de Saint-Just-Malmont le dimanche 25 janvier 2015 à l'église de Saint-Just-Malmont.

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 1 700,00 € à l'association « Ensemble Musica » chez M. GUILLIN Geoffrey, 16 impasse du Dr Calmette 42 000 SAINT-ETIENNE pour l'organisation de cette manifestation.

DE CHARGER Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à Madame La Trésorière de Saint-Didier-en-Velay.

D'APPROUVER le versement à la Paroisse de Saint-Just-Malmont de la somme de 100,00 € au titre de la participation aux dépenses liées à la mise à disposition de l'église, notamment pour couvrir les frais d'électricité et de chauffage gaz.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions formulées par Monsieur le Maire.

- Organisation Marché de Noël du 14 décembre 2014 et contrat d'animation du 17 janvier 2015

Dans le cadre des animations organisées par la collectivité, il est proposé d'attribuer les aides suivantes :

- Marché de Noël du 14 décembre 2014 : 450,00 € à l'association TRAMPO 43, Le Mas de Bayon 43 140 LA-SEAUVE-SUR-SEMENE pour une animation trampoline.
- Soirée du 17 janvier 2015 : 380,00 € à White Night Animation, chez Monsieur FAVERJON Laurent, Le Betz, lieu-dit « Verne » 43 200 LAPTE pour l'animation de la soirée des vœux de la municipalité aux employés communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions formulées par Monsieur le Maire.

- Spectacle du 14 mars 2015

Monsieur le Maire informe qu'une animation est organisée par la commission municipale culturelle le samedi 14 mars 2015 avec l'intervention du groupe folklorique «Dances et Traditions» domicilié 24 rue d'Aurelle 42 230 ROCHE-LA-MOLIERE qui se produira à la salle polyvalente le samedi 14 mars 2015 à 20h30. Le coût de cette prestation s'élève à la somme de 500,00 € TTC.

C'est pourquoi, il est proposé,

D'APPROUVER la prise en charge de la somme de 500,00 € pour l'intervention de l'association « Dances et Traditions» 24 rue d'Aurelle 42 230 ROCHE-LA-MOLIERE à l'occasion du spectacle de danses folkloriques du 14 mars 2015.

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire de mandater cette somme auprès de l'association « Dances et Traditions»

DE FIXER à 6,00 € (tarif C) le droit d'entrée pour les adultes et à 2,00 € (tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans pour ce spectacle.

DE CHARGER Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à Madame La Trésorière de Saint-Didier-en-Velay.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions formulées par Monsieur le Maire.

6 - RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit organiser la collecte des informations pour le recensement de la population 2015 qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015 et précise que 9 agents recenseurs seront recrutés pour l'effectuer.

Monsieur le Maire expose que chaque agent aura la charge d'un district déterminé et que certains agents utiliseront leur véhicule personnel pour se déplacer.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer les indemnités allouées à ces agents et propose d'effectuer la rémunération des agents recenseurs sur ces bases :

- Feuille de logement	0.60 € l'unité
- Bulletin individuel	1.20 € l'unité
- Dossier immeuble collectif	1.00 € l'unité
- Bordereau de district	6.00 € l'unité
- Séance de formation	25.00 € / formation
- Relevé adresse + tournée reconnaissance	30.00 €
+ fiche de logement non enquêté	
- Indemnité kilométrique	0.29 € / km

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de **FIXER** les indemnités allouées aux agents recenseurs pour le recensement 2015 et de lui donner pouvoir pour effectuer le recrutement des agents recenseurs ainsi que de signer les contrats de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions formulées par Monsieur le Maire.

7 - TARIFICATION TRANSPORTS SCOLAIRES JOURDY ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Monsieur le Maire rappelle que les cars taxi JOURDY assurent les services suivants de ramassage scolaire :

- 205-02 ramassage St Just Malmont - La campagne pour le primaire
- 205-03 ramassage Malmont / St Just Malmont pour une approche pour le lycée de Monistrol et Malmont / Firminy / le Chambon Feugerolles pour le secondaire.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du service 205-02 une modification a été demandée pour la prise en compte d'un parcours d'approche pour 7 élèves scolarisés dans les collèges de St Didier En Velay les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi afin qu'ils puissent prendre le transport Malmont / St Didier.

C'est pourquoi, il est proposé,

DE PRENDRE acte de la modification du service 205-02 afin de permettre l'approche des collégiens pour le transport Malmont / St Didier

DE PRENDRE acte des tarifs applicables de la rentrée 2014-2015 pour les transports organisés par les transports Jourdy soit :

- service 205-02 coût journalier TTC 121,94 € (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)
- service 205-03 coût journalier TTC 151,20 € (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
TTC 153,36 € (mercredi)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions formulées par Monsieur le Maire.

Madame Dominique ASTIER-COURBON demande pourquoi le tarif du mercredi est plus élevé que la semaine ? M. Bruno SAMUEL explique que c'est en raison du temps d'attente entre deux navettes.

8 - CONVENTION UGAP DISPOSITIF ACHAT GROUPE GAZ

Monsieur le Maire informe qu'au terme de l'article 25 de la loi « Hamon » N° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente (TVR) de gaz naturel disparaissent pour les sites dont la consommation annuelle dépasse 30 000 KWh.

Monsieur le Maire précise que notre collectivité est dans ce cas.

Aussi, afin d'accompagner les personnes publiques, ainsi confrontées à un calendrier contraint et à un sujet complexe, l'UGAP (l'Union des Groupements d'Achats Publics) a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé de gaz naturel.

Ainsi, en décembre 2014, l'UGAP lancera un appel d'offres de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés.

Cette consultation allouée sera lancée en vue de la conclusion d'un accord cadre multi-attributaires par lot. L'UGAP procédera ensuite à une remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre du lot correspondant. De cette mise en concurrence regroupant plusieurs bénéficiaires découlera un marché subséquent par bénéficiaire.

Monsieur le Maire précise que pour intégrer ce dispositif, il convient de signer avec l'UGAP une convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres.

Les prestations du marché débiteront à compter du 1^{er} juillet 2015. Seuls sont concernés les sites raccordés au réseau de distribution de gaz naturel à l'exclusion de toute autre forme d'énergie. Le marché conclu sur le fondement des accords-cadres aura une durée courant de sa modification jusqu'au 30/06/2018.

Concernant le défraiement de l'UGAP la commune dans le cadre de cette convention n'aura rien à payer directement à l'UGAP, établissement public.

Pour des raisons de simplicité et d'économie de gestion l'UGAP sera défrayée directement auprès des fournisseurs sur la base d'environ 0.8% du montant de la facture.

C'est pourquoi, il est proposé,

D'APPROUVER la convention à conclure avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) ayant pour objet la mise à disposition d'un montant de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres.

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire de la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions formulées par Monsieur le Maire.

9 - COMPTE-RENDU COMMISSIONS MUNICIPALES ET RÉUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Vie scolaire / jeunesse

Madame Christine BONNEFOY informe qu'une réunion d'information est organisée par la Communauté de Communes Loire-Semène au sujet des TAP à laquelle tous les parents sont invités.

Mme BONNEFOY rajoute que pour faire face à l'augmentation de la fréquentation au restaurant scolaire, une organisation en deux services est mise à l'essai jusqu'aux vacances de Noël.

Pour les festivités de Noël, Mme BONNEFOY invite les conseillers disponibles à participer au pliage des papillotes mercredi 10 décembre.

- Communication

Madame Dominique COLOMB rappelle que pour la Trame n°31 qui est en cours de préparation, les articles et photos doivent être rendus. Le projet de logo est en cours d'avancement et sera présenté lors d'une prochaine réunion.

- Personnel communal

Monsieur Patrice FRANÇON annonce que la commission s'est réunie le 28 novembre 2014 pour se prononcer sur les avancements d'échelon ou de grade des agents qui feront l'objet de décisions lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2014.

- Numérique

Messieurs FRANÇON et TONSON ont participé à une réunion organisée par le Pays dans le cadre d'une semaine d'ateliers dédiés au numérique. Le Conseil Régional fait en sorte que l'Auvergne ne soit pas en retard sur le numérique et que la fibre optique arrive dans tous les foyers mais reste à savoir à la charge de qui s'effectueront les travaux et qui sera propriétaire des réseaux.

- Syndicat des eaux de la Semène

Monsieur Patrice FRANÇON annonce avoir reçu une convocation pour une réunion le 11 décembre, jour du Conseil Municipal. Il informe donc que la commune ne sera pas représentée ce jour-là.

- Finances

Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN informe qu'elle a participé à une réunion au centre de gestion en compagnie de M. Bruno SAMUEL suite à l'installation des nouvelles équipes municipales. Toutes les missions

du CDG 43 ont été présentées au cours de cette réunion comme le conseil statutaire (assistance retraite, paie, instances paritaires, ...), l'aide juridique, la problématique de la santé au travail. Mme SOUBEYRAN précise que l'affiliation au CDG 43 est obligatoire lorsque les communes ont moins de 350 agents et correspond à 0,8 % de la masse salariale. Des copies de la plaquette remise lors de cette réunion sont à disposition des conseillers qui souhaitent plus d'informations sur le sujet.

- Animation / Culture

Madame Odile PRADIER revient sur l'inauguration du nouveau centre de secours du 11 octobre 2014 et la porte ouverte qui s'en est suivi puisque cette journée a rencontré un franc succès. Cela prouve l'intérêt des Saint-Justaires envers les pompiers et leurs activités.

Mme PRADIER se dit également très satisfaite par le déroulement des cérémonies du 11 novembre puisqu'il y a longtemps qu'il n'y avait pas eu autant de monde au défilé. Les enseignants qui ont appris la Marseillaise aux enfants sont remerciés tout comme les enfants qui ont offert un moment d'émotion en interprétant l'hymne national devant le monument aux morts.

Enfin, Mme PRADIER annonce que le marché de Noël se prépare, soixante exposants seront présents dimanche 14 décembre et rappelle les cérémonies de la Sainte-Barbe prévues dimanche 7 décembre 2014.

- Travaux

Monsieur Jacques ROUCHON indique que le sapin de Noël a été installé sur la place de la Mairie. Il remercie les personnes qui ont aidé à sa coupe, au transport et à l'installation. Les barrières à neige ont été posées, les illuminations installées et les premières tournées de salage - déneigement ont été effectuées le 1^{er} décembre.

M. ROUCHON rajoute qu'il a participé à une commission travaux à la Communauté de Communes Loire-Semène où ont été évoqués les projets de travaux de voiries, de bâtiments et de petit patrimoine. Il a été également question du débroussaillage des talus dont la compétence va revenir aux communes. M. ROUCHON annonce qu'une partie de ces travaux sera réalisée en régie et qu'un prestataire pourra être retenu pour traiter le reste. M. le Maire rajoute que l'assemblée délibérante devra se prononcer sur le sujet lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2014.

M. ROUCHON informe qu'une réunion préalable au démarrage du chantier s'est tenue au cimetière avec l'entreprise PEYRARD et EDF. La dépose de lignes électriques est programmée le 8 janvier 2015.

- Vie Associative / Sports

Madame Maguy FOULTIER annonce qu'une vingtaine d'associations locales ont participé à l'édition 2014 du Téléthon. Elle remercie les bénévoles et les participants pour cette journée de solidarité ainsi que les sapeurs-pompiers qui ont offert un repas de qualité avec le jambon au madère à plus de 350 convives. Les marches ont également remporté un franc succès. Même si les comptes ne sont pas clôturés, le résultat devrait atteindre les 5 000,00 € de dons à reverser au Téléthon le 19 décembre 2014.

- Urbanisme

Monsieur Daniel TONSON informe qu'il s'est rendu à Yssingaux afin de rencontrer le commissaire enquêteur sur le schéma de cohérence écologique pour lui faire part de son étonnement sur le fait que Saint-Just soit considéré comme un corridor écologique et que le village de Malmont n'en fasse pas parti.

M. le Maire rajoute que suite à une réunion, les présidents de Communautés de Communes allaient envoyer un courrier commun pour demander des réponses et explications sur ce sujet.

- RAM

Monsieur le Maire souligne que la responsable du relais d'assistante maternelle est en congé maternité. Son remplacement est en cours mais les entretiens ayant été décalés à cause de la PMI, cette étape prend du temps. M. GIRODET, président de la Communauté de Communes Loire-Semène, fait savoir aux assistantes maternelles qu'il n'y a aucune remise en cause des activités du RAM qui restent priorité des élus de l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 40 minutes.

Frédéric GIRODET		Carole CLUZEL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette VIOZAT	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Marguerite FOULTIER		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Dominique COLOMB		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Philippe DUTEL		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			